Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 74 (1938)

Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXIVe ANNÉE — No 43 3 DÉCEMBRE 1938

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Almanach Pestalozzi.* — VAUD : *Assemblée générale.* — *Avis : Bureau Mauborget ; aux retraités.* — *Collecte pour les vignerons.* — *Dans les sections : Moudon-Oron ; Echallens ; Payerne.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Attaques injustifiées et réponse.* — *Compte rendu de l'assemblée du 23 novembre.* — *Convocations.* — INFORMATIONS : *Vacances scolaires.* — *Remarque grammaticale.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : Ad. F. : *L'Education au respect.* — M. P. : *A l'école enfantine.* — Alb. R. : *Notre enseignement secondaire.* — ALAIN : *Vers la rédaction.* — INFORMATIONS. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

ALMANACH PESTALOZZI

L'année dernière, l'édition de l'Almanach Pestalozzi a été rapidement épuisée : les commandes parvenues en janvier n'ont pu être servies. Nous recommandons donc à nos collègues de prendre leurs mesures suffisamment à l'avance et de commander leur exemplaire autant que possible avant Noël.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale S. P. V. aura lieu le dimanche *5 février*, au *Casino de Montbenon*. Tous renseignements complémentaires seront donnés ultérieurement. Que chacun retienne cette date et fasse le voyage à Montbenon.

Les présidents de sections voudront bien recruter avant Noël de nouveaux membres parmi les jeunes collègues dernièrement installés, afin que leurs bulletins d'adhésion parviennent au C. C. assez tôt pour qu'ils puissent participer à l'assemblée générale en qualité d'électeurs. *Le Comité.*

AVIS

Bureau Mauborget. — Le Bureau S. P. V. sera fermé le *10 décembre.* *Le Comité.*

Aux retraités. — Nous invitons les collègues qui ont quitté l'enseignement en 1938 à envoyer sans retard leur démission à leur président de section ou au C. C.

CAISSE DE SECOURS

Notre ancien collègue M. Mennet, à Villeneuve, a fait parvenir au C. C. la somme de 20 fr. en souvenir de Mme Mennet-Mojonnier, ancienne institutrice. Nous lui exprimons notre vive reconnaissance.

Ch. G.

COLLECTE POUR LES VIGNERONS
ÉTÉ 1938

Sections	*Effectif*	*Montant de la collecte* Fr.	
1. Aigle	97	171.—	
2. Aubonne	41	200.—	
3. Avenches	25	115.—	
4. Cossonay	60	115.—	
5. Echallens	56	153.—	
6. Grandson	31	50.—	
7. Ste-Croix	26	50.—	
8. Lausanne	262	652.—	
9. La Vallée	25	64.50	
10. Lavaux	43	117.—	
11. Morges	82	215.—	
12. Moudon	55	137.50	
13. Nyon	62	262.—	
14. Orbe	90	252.50	
15. Oron	38	76.—	
16. Payerne	50	148.—	
17. Pays-d'Enhaut	23	80.50	
18. Rolle	26	210.—	
19. Vevey	109	489.60	plus 90 fr. versés à la *Feuille de L.*
20. Yverdon	80	10.—	
Totaux	1281	3570.60	
Versement de la Caisse S.P.V.		429.40	versés à l'Etat au compte des vignerons.
Montant de la collecte		4000.—	
Versement d'Yverdon à la *Feuille d'Avis de Lausanne*		90.—	
Total général		Fr. 4090.—	

A cela, il faudrait ajouter plusieurs centaines de francs versés personnellement par les membres, par l'intermédiaire des journaux.

Un merci chaleureux aux Comités de sections qui ont organisé les collectes et à tous les généreux membres donateurs.

Le Comité.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud

au Comité de la Société pédagogique vaudoise, par son président, M. Ed. Lavanchy, Lausanne.

Monsieur le président et Messieurs,

Dans sa séance de ce jour, le Conseil d'Etat a pris acte, avec reconnaissance, de votre communication relative au résultat de la collecte organisée auprès de vos sociétaires en faveur des viticulteurs dont les vignes ont été atteintes par le gel.

Le Conseil d'Etat vous exprime ses sentiments de vive gratitude pour le don de 4000 fr., produit de la prédite collecte, destiné aux familles de vignerons avec enfants.

Veuillez agréer, Monsieur le président et Messieurs, avec nos remerciements, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président : M. BUJARD. *Le chancelier :* AGUET.

DANS LES SECTIONS

Moudon et Oron. — Leçon mensuelle de gymnastique, *mercredi 7 décembre*, à 17 h. 30, au local habituel.

Echallens. — Leçon de gymnastique Perrochon, *jeudi 8 décembre*, à 17 heures.

Payerne : *Assemblée d'automne.* — C'est à Granges qu'eut lieu le samedi 12 novembre, l'assemblée d'automne de notre section. Le comité avait en effet, après l'habituelle séance administrative, convié ses collègues à une visite aux Grands-Moulins.

Un moulin ? Est-ce que cela se visite ? Pourquoi pas, quand, au surplus, on a le bonheur de posséder dans la contrée le moulin automatique le plus récent et le plus perfectionné d'Europe, si ce n'est du monde ? Et vraiment, la visite vaut le voyage ! On en ressort étonné et émerveillé de tant de propreté, de soins, d'opérations successives et de savantes combinaisons pour nous procurer tout simplement notre pain de tous les jours.

Et puis, ajoutons à cela la gracieuse réception que M. Bugnion, directeur, nous avait réservée en nous faisant lui-même les honneurs de son usine et en nous préparant une collation dans sa sympathique salle de réception. Il eut encore l'amabilité de nous remettre à chacun un échantillon de germe de blé, cet équivalent de l'huile de foie de morue, spécialité de la maison qui a fait ses preuves dans certaines écoles de Lausanne et dans celles de Granges et des environs.

Un participant.

GENÈVE

U. I. P. G.

DES ATTAQUES INJUSTIFIÉES... UNE RÉPONSE PERTINENTE

La direction des Cours commerciaux du soir (organisation que patronnent l'Association suisse des employés de banque et la Société suisse des commerçants) prenait, il y a quelques semaines, la décision d'inscrire à son programme, pour l'hiver 1938-39, des conférences d'*histoire nationale*. Initiative intéressante, répondant à une nécessité de notre époque et « aux vœux de tous ceux qui veulent entreprendre une action pour la défense spirituelle du pays ».

Nous n'avons pas manqué de signaler ce cours — confié à M. le professeur Pierre Bertrand — à l'attention de nos collègues du

corps enseignant et nous nous sommes réjouis en constatant que nos préoccupations d'instituteurs sont celles de tous les milieux qu'intéresse l'avenir de notre pays. Rappelons, en effet, à ce propos, que nos sections de la Société pédagogique de la Suisse romande ont été unanimes à décider (sur la proposition des Genevois) de mettre à l'étude pour le prochain congrès pédagogique romand la question de « la préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques ».

* * *

Pourquoi a-t-il fallu qu'un citoyen — dont la mauvaise foi est évidente — fasse suivre l'annonce du cours de M. le professeur Bertrand dans le journal *Le Sous-Officier* (numéro d'octobre) d'une note aussi injurieuse qu'inexacte pour notre école et pour les instituteurs, attaque stupide que son auteur serait bien emprunté de préciser.

« Les sous-officiers, écrivait ce monsieur, doivent inscrire leurs fils sans tarder. Ceux d'entre eux qui ont été instruits par des **régents-politiciens**, prenant certaines libertés avec la vérité historique, sauront, s'ils l'ignoraient encore, que la Suisse a été forgée par les armes et que Morgarten, Sempach, Naefels et Grandson n'ont été ni des congrès ni des thés dansants. »

On n'est pas plus aimable !!!... et pas plus objectif...

Il va sans dire que notre Association professionnelle a protesté avec indignation contre le procédé de ce rédacteur mal intentionné qui cherche à discréditer nos écoles publiques.

* * *

A ce sujet, nous sommes heureux d'enregistrer aujourd'hui les réactions et les mises au point provoquées par ces assertions malhonnêtes :

« Nous déplorons vivement, nous écrit M. le président des Cours du soir, que le journal *Le Sous-Officier* ait ajouté à notre communiqué un commentaire offensant les instituteurs primaires genevois, dont nous connaissons le dévouement. »

M. le professeur Bertrand, d'autre part, nous déclare qu'il désapprouve nettement ce procédé et « qu'il se réserve d'intervenir ».

« Le Département de l'Instruction publique, écrit enfin M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal à la rédaction du journal *Le Sous-Officier*, ne saurait laisser passer ce texte sans protester. A plusieurs reprises, des accusations du même ordre ont été formulées au sujet de l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires. Chaque fois, il a été procédé à une enquête approfondie ; des épreuves ont été instituées pour contrôler cet enseignement. Jamais le Département n'a constaté la vérité des griefs qui sont sans cesse reproduits sous une forme vague et générale...

» Vous comprendrez que, si certains instituteurs font de la politique en dehors de l'école — et il y en a dans tous les partis —, c'est parce que, dans notre *démocratie*, tous les citoyens ont le droit de participer à la vie politique du pays... »

* * *

On ne saurait mieux dire, et le corps enseignant est reconnaissant tant à M. le conseiller d'Etat Adrien Lachenal, président du Département de l'Instruction publique, qu'aux personnes responsables de l'organisation des Cours commerciaux du soir pour ces mises au point pertinentes et... énergiques.

Ch. DUCHEMIN.

U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS

COMPTE RENDU
de l'Assemblée plénière du 23 novembre 1938.

L'Amicale des Ecole enfantines, et nos deux sections de l'U.I.P.G. se sont réunies en séance plénière pour entendre l'exposé de M. Dottrens, directeur d'écoles, sur *Le nouveau règlement des études pédagogiques*.

Les comités de nos associations avaient pensé intéressant de donner à leurs membres l'occasion de se renseigner sur les modifications apportées récemment à ce règlement, modifications qui ont suscité une certaine émotion chez nombre de collègues.

M. Dottrens introduit son sujet par une esquisse rétrospective des divers modes de recrutement et de formation des instituteurs.

C'est vers 1927 que se manifesta dans plusieurs pays la nécessité d'une formation universitaire du corps enseignant. Le règlement adopté à ce moment par le Département tenait compte de ces nouvelles exigences ; il comportait cependant divers inconvénients que le Département s'est efforcé de supprimer.

Il importe de mettre sur pied un système qui permette l'estimation aussi exacte que possible des capacités professionnelles des candidats et de leur « équilibre » intellectuel.

Le règlement de 1933 prévoyait :

a) Concours d'admission ;
b) Année de suppléances ;
c) Année d'études théoriques avec obtention du certificat d'études pédagogiques délivré par la Faculté des Lettres ;
d) Année de stages dans les classes d'application avec examen pratique final.

Ce règlement avait apporté beaucoup d'améliorations, mais certains candidats qui avaient réussi toutes les épreuves accusaient un fléchissement au moment où ils étaient livrés à eux-mêmes.

Ces échecs expliquent les modifications de 1937 : transformation du concours en une série d'épreuves et d'exercices pratiques et admission de candidats libres à côté des candidats réguliers. Ces candidats tentent leur chance et peuvent participer, au même titre que les autres, à l'examen pratique qui a lieu à la fin de la première année.

Cette introduction passagère de concurrents a été souvent mal interprétée ; on a reproché à ce principe de favoriser entre candidats un état d'esprit défavorable. De l'avis de M. Dottrens, cette critique serait injustifiée. Il pense, au contraire, que cette concurrence existe dans nombre de professions et qu'elle mûrit les caractères. L'émulation pénible que nous craignions ne se manifeste pas, paraît-il.

Un candidat ne peut continuer ses études que lorsqu'il a réussi l'examen imposé à la fin de chaque année ; ces dispositions nouvelles permettent d'évincer un incapable au bout de quelques mois, sans attendre comme auparavant la fin de son apprentissage de trois ans pour reconnaître son insuffisance.

Ce nouveau règlement protège les droits de l'école et de l'Etat ; il met l'accent sur la responsabilité personnelle des candidats et assure pour leur choix plus d'équité et de sécurité que par le passé.

Nous savons gré à M. Dottrens de son intéressant exposé qui nous a permis de mieux comprendre des modifications que nous avons souvent mal interprétées.

Eclairée par ces explications, la commission chargée d'étudier ce nouveau règlement pourra continuer son travail avec plus de facilité.

J.-M. Rouiller-Long.

A la fin de la séance, le président, M. Duchemin, renseigna les membres des trois associations sur les démarches effectuées auprès du Département au sujet de la prolongation des vacances de Noël, prolongation non prévue pour les écoles de la campagne, auprès du Conseil d'Etat au sujet de nos salaires, et auprès du Président du Département des finances au sujet de la C. I. A.

CONVOCATION

Pour faire suite à la séance d'information dont il est rendu compte ci-dessus, la **Commission d'étude du règlement des études pédagogiques** est convoquée pour *mardi 6 décembre*, à *16* h. *45*, *au Café de la Terrasse, place Longemalle.*

Tous les collègues, dames et messieurs, qui s'intéressent à cette question et ont des suggestions à proposer, sont instamment priés de venir à cette séance, ou d'envoyer leurs propositions aux soussignés.

J. Borsa. Ch. Duchemin.

SOUPER D'ESCALADE

Nous rappelons que le **Souper d'Escalade**, organisé par la section des dames, et qui groupera, nous l'espérons, de très nombreux collègues des deux sections et de l'Amicale, aura lieu

MERCREDI 14 DÉCEMBRE, A 19 h. 30,

à l'*Hôtel des Familles* (rue de Lausanne, Cornavin).

Menu : *Potage, poisson, aiguillette de bœuf à la Napolitaine, salade, marrons Chantilly.*

Prix : 2 fr. 75 *(sans vin, service compris).*

S'inscrire, en envoyant le montant du souper, au compte de chèques I 3114, U.I.P.G. - Dames. Indiquer au dos du chèque : *Souper d'Escalade*, et **conserver le talon qui servira de ticket d'entrée.** Délai d'inscription : samedi 10 décembre.

Venez nombreux, chers collègues, Dames et Messieurs, avec vos familles. Réservez cette soirée à notre Union.

Le Comité.

INFORMATIONS

A PROPOS DES VACANCES SCOLAIRES

La Société suisse des hôteliers a fait paraître dernièrement dans la presse un plaidoyer en faveur d'une meilleure répartition des vacances scolaires. Elle constate d'abord l'énorme recul du nombre des hôtes étrangers séjournant dans nos hôtels, mais se réjouit ensuite de voir s'augmenter celui des Suisses qui prennent l'habitude de villégiaturer dans leur propre pays. L'hôtellerie suisse qui « apprécie fort cette évolution dans l'état d'esprit de nos concitoyens, s'efforcera de rendre une villégiature dans le pays aussi agréable que possible. Elle se heurte malheureusement à des obstacles, et la répartition actuelle des vacances scolaires en est un.

» La plupart des familles dont les enfants fréquentent les écoles font coïncider les vacances des adultes et celles des écoliers. La majorité des cantons placent les vacances d'été de la mi-juillet à la mi-août. On comprend que nos hôtels et pensions soient pris d'assaut durant cette période... Puis les hôtes s'en vont aussi rapidement qu'ils affluèrent au début des vacances. » Des chiffres sont avancés prouvant que le maximum des nuitées des hôtes suisses dans les hôtels des Grisons est atteint du 21 juillet au 10 août. Il y aurait intérêt non seulement pour les hôteliers et leur personnel, mais pour les hôtes eux-mêmes qu'un équilibre s'établisse sur une plus longue période, du début de juillet à fin septembre, par exemple.

L'Office national du Tourisme s'est aussi occupé du problème. Il a constaté que dans la plupart des villes les vacances sont réparties

comme suit : printemps, 2 à 3 semaines en avril ; été, 4 à 6 semaines en juillet et août ; automne, 2 à 3 semaines en septembre-octobre ; hiver, 1 à 2 semaines en décembre-janvier.

Il paraît plus simple à cet Office « de fixer les vacances de telle sorte que les familles disposent d'une période plus étendue pour choisir leur villégiature », ce qui faciliterait non seulement l'hôtellerie, mais aussi le trafic touristique. Il conclut en demandant que partout on institue les grandes vacances d'été d'une durée de 8 semaines. Le reste des vacances pouvant « sans inconvénient pour les études être réparti sur les trois autres saisons de telle manière que les périodes de travail et de repos soient mieux équilibrées ».

L'Office national du Tourisme juge bon d'étayer son exposé par des arguments d'ordre pédagogique sur lesquels nous n'insistons pas ; puis il estime qu' « une prolongation des vacances d'hiver et leur utilisation rationnelle aurait les meilleurs effets sur la santé des écoliers et comblerait pour les hôtels la morte-saison qui se produit après les fêtes de fin d'année ».

L'Office national du Tourisme et la Société suisse des Hôteliers s'en remettent à la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique qui, espèrent-ils, examinera avec bienveillance leur requête.

Quelques villes de la Suisse romande, Lausanne, Vevey, en particulier, ont déjà appliqué ces mesures, accueillies avec satisfaction par la majorité du corps enseignant. Mais il est bien entendu que seules pourraient les adopter les localités où les travaux agricoles n'ont aucune influence sur la répartition des vacances.

REMARQUE GRAMMATICALE

La question que nous avons posée à nos collègues concernant l'expression « vouloir bien » ou « bien vouloir » ne les a pas passionnés. Nous n'avons reçu qu'une réponse, de M. Houriet, instituteur et maître aux Cours commerciaux de Tramelan. Pour lui, c'est : *Nous vous prions de vouloir bien*, qui est la forme correcte « pour la raison bien simple qu'en ajoutant *bien* à la conjugaison de la forme affirmative du verbe vouloir, on dit couramment : je veux bien, je voulais bien, je voudrais bien, etc., et non : je bien veux, etc. » L'explication est plausible. Toutefois je lis à l'instant dans le compte rendu d'une séance d'un Conseil communal : « le rapporteur le prie de vouloir bien examiner le projet... »

N'y a-t-il point là équivoque, ne pourrait-on pas comprendre que l'examen de ce projet doit être *bien* fait, avec tout le soin possible, comme on aurait dit « le prie de vouloir rapidement examiner », si la question de temps était en jeu. Ce n'est pas ce que le rapporteur a voulu dire...

Qu'on me permette de poser une nouvelle question : la formule de politesse « salutations, considération *distinguées* » doit-elle être impitoyablement bannie des lettres commerciales ? Que vaut alors celle qui la remplace parfois : « salutations *empressées* » ? *Réd.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉDUCATION AU RESPECT

On a parfois reproché à l'éducation nouvelle de négliger le sentiment du respect. Pourquoi cette légende ? Parce que quelques faux prophètes, jouant sur le double sens du mot liberté, ont préconisé l'absence de toute règle imposée, oubliant par là que la liberté véritable est libération à l'égard des forces inférieures de l'être. Libérer l'enfant, c'est lui apprendre à assurer dans sa vie le triomphe des valeurs de l'esprit sur les forces de la matière.

Ces vérités sont impliquées dans les fondements mêmes de la « loi du progrès »[1] qui est : différenciation et concentration complémentaires et harmonisées des facultés et des énergies. L'excès de liberté non coordonnée témoigne d'une absence de concentration, de maîtrise de soi. Ce qui est vrai d'une vie est vrai d'une époque. Après un temps où l'autorité a sévi avec trop de rigueur, on voit surgir une époque où l'absence de sentiment du respect sape toutes les normes de valeurs qui font que la vie vaut d'être vécue.

Tout récemment encore, M. Willi Schohaus, président de la section suisse de la Ligue internationale pour l'Education nouvelle et directeur du Séminaire pédagogique de Kreuzlingen, a rappelé ces vérités dans une série d'articles parus dans *L'Ecole bernoise.* Nous permettra-t-on de les résumer ici ? Nous les ferons suivre d'un bref commentaire.

Le but.

Respect et « humanité », au meilleur sens du terme, sont étroitement impliqués. Tous deux expriment la reconnaissance d'un ordre moral qui a pour contre-partie une obligation, une soumission de soi-même aux « valeurs » supérieures. Il n'y a pas de véritable « humanité » sans respect de l'homme.

Rappelons-nous ces paroles de Goethe, dans sa « Province pédagogique » — image idéalisée de l'œuvre de Fellenberg à Hofwil — sur le respect : « La nature a accordé à chaque enfant tout ce dont il a besoin pour son devenir ; notre devoir à nous est de le développer ; souvent ces qualités se développent mieux sans notre concours. Mais il est une chose que nul n'apporte avec soi dans le monde et qui pourtant importe avant tout pour que l'homme, à tous égards, soit vraiment homme : le respect. » Goethe avait soixante-dix ans passés quand il a écrit ces lignes.

Il n'y a pas de religion ni de morale sans respect. L'irréligion de notre époque est faite de la décadence de ce sentiment. L'individualisme, au sens d'égocentrisme, le débridement des instincts, l'utilitarisme érigé en valeur suprême sont nés de cette décadence. Le

[1] Cf. *La Loi du Progrès en Biologie et en Sociologie*, 1915.

manque de respect se manifeste aujourd'hui dans les liens d'amitié, entre époux, dans la vie de famille, dans la vie sociale, au sein de la nation et dans les rapports des nations entre elles. Manque de respect universel à l'égard de la dignité de l'homme !

Conçoit-on une amitié véritable sans respect mutuel ? Sans lui, l'union conjugale ne peut conduire qu'à la résignation de deux égoïsmes hostiles ou au divorce. Sans lui, le foyer devient un enfer. Sans lui, la démocratie est inconcevable et, singulièrement, la démocratie suisse multicolore deviendrait très tôt intenable. Voilà pourquoi nous devons, nous éducateurs, qui considérerions l'étatisation de l'homme comme une abomination, qui abhorrons l'Etat totalitaire mais voulons que l'on éduque la totalité de l'être, au sens où l'entendait Pestalozzi, nous devons enseigner à nos élèves que chaque individualité est unique en soi et a, en soi, sa valeur. Oui, c'est Pestalozzi qui a déclaré un jour : « Il ne faut pas étatiser l'homme, mais humaniser l'Etat ». Faute de quoi on aboutirait à un abaissement indicible de l'humanité. Voyez les grands de ce monde, avec quelle désinvolture ils foulent aux pieds les lois élémentaires de la morale. Réaliser par la guerre ou par la menace de guerre des gains fantastiques leur paraît légitime.

Les moyens : 1. *L'autorité.*

Humanité : idée de totalité humaine et idée de charité. Le rapprochement n'est pas fortuit. L'homme n'est tout entier lui-même que s'il obéit à la voix de Dieu en lui. Dans la mesure où la voix de l'éducateur fait écho à celle de Dieu, l'éducateur est le représentant de son autorité.

Grave responsabilité. En réaction à une époque où l'on avait fait servir l'autorité à des besognes subalternes, on a vu surgir une époque qui faisait fi de toute autorité. Des parents se sont crus « modernes » en laissant à leurs rejetons la bride sur le cou. Abus non moins grave que celui de l'excès d'autorité [1].

Nous retrouvons ici Pestalozzi. Mieux que quiconque, dans « Comment Gertrude élève son enfant », il a noté ce trait — qu'à repris M. Pierre Bovet dans la « Psychologie religieuse de l'enfant », à propos de la notion de Dieu Père — que c'est par le respect de ses propres parents que le jeune enfant se trouve acheminé vers le respect de Dieu. La notion de l'Invisible prend pour point de départ des êtres visibles. « Qui n'aime pas son frère qu'il peut voir, comment pourrait-il aimer le Père céleste qu'il ne peut apercevoir ? » (Pestalozzi.)

Avant que le père devienne l'image anticipée de Dieu, le petit enfant trouve le sens du divin chez sa mère. Citons encore l'auteur

[1] Rappelons ici le mot d'Ellen Key, la grande libertaire, dans *Individualisme :* « L'enfant doit apprendre à obéir, et à obéir de façon absolue ».

de « Gertrude » : « J'ai cru à ma mère ; son cœur m'a fait connaître Dieu ; Dieu est le Dieu de ma mère... ».

Etre les représentants de Dieu ! On nomme ainsi les pasteurs ou les prêtres. Les parents et les maîtres ne le sont-ils pas bien plus directement ? Ils constituent le « pont » vers l'Autorité suprême. C'est si vrai que, là où le pont s'est rompu, là où un enfant a vu s'effondrer sa confiance en ceux qu'il vénérait, là où une désillusion est venue le déchirer comme d'un coup d'épée, on voit souvent le jeune être nier tout à la fois Dieu et l'humanité ; on le voit se dresser, lui seul, contre tous les hommes et s'opposer à toute autorité, quelle qu'elle soit. Ouvrir la voie de l'âme vers Dieu, telle est la responsabilité, la tâche sacrée et unique, de l'éducateur.

S'il oublie ce devoir, s'il fait de l'autorité l'instrument de sa « volonté de puissance », destinée à obtenir l'obéissance inconditionnelle de l'enfant, il fera de celui-ci un esclave — une « âme désossée » selon le mot de Fénelon parlant de son royal élève — ou un révolté. Deux voies extrêmes, également néfastes. La voie moyenne est celle qui cherche l'issue dans la conscience même du jeune être. L'éducateur n'est là que pour en assurer l'éveil, toujours prêt à se retirer, quand l'heure aura sonné, et à laisser la parole à un plus Grand que lui. Celui qui se croit indispensable, celui qui se rend indispensable oublie ce rôle d'intermédiaire qui lui est dévolu et néglige le premier de ses devoirs : libérer le jeune être, afin de le remettre à Dieu.

(*A suivre.*) Ad. F.

A L'ÉCOLE ENFANTINE

La maison X a distribué dans les boîtes aux lettres du quartier un imprimé vantant l'excellence de son café. L'illustration représente une mère de famille qui remplit des tasses sous les yeux attentifs de ses trois enfants et du chat qui attendent leur goûter.

Deux petits m'ont apporté, ce matin, cette feuille ; stimulés, les autres l'ont presque tous en main cet après-midi.

Nous examinons l'image, nous l'expliquons, chacun l'interprète à sa façon ; nous énumérons ensuite en la regardant, puis de mémoire, tout ce qu'on y voit. J'invite les enfants à séparer l'image du texte qui l'entoure et à la coller sur une feuille volante. Pourquoi ? — Ah ! je le dirai demain. Et ils commencent à travailler joyeusement en faisant des suppositions.

Il n'y a pas longtemps que nous avons commencé l'apprentissage de la lecture ; une vingtaine de lettres seulement sont connues mais elles permettent déjà la formation de bien des mots. En outre les enfants peuvent lire globalement les noms qui ont servi à introduire les lettres, plus papa, maman et leur prénom.

Le lendemain chacun reprend avec empressement sa feuille préparée. J'écris alors pêle-mêle sur le tableau une liste de noms :

choses, personnes et animaux qui sont ou ne sont pas représentés sur l'image de la réclame. Tous ces noms peuvent être lus par les enfants.

Voici le travail demandé : écrire à côté de l'image, seulement les noms de tout ce que l'on voit sur l'illustration. C'est un contrôle de lecture et un exercice d'écriture, le tout basé sur le langage et l'observation et préparé par le travail manuel.

Le même travail peut se faire en donnant à chaque élève une liste hectographiée de mots, la même que précédemment ; l'élève la colle à côté de son image puis barre tous les mots qui sont de trop. Les travaux obtenus sont de trois sortes ; les uns contiennent plus ou moins de fautes par suite de connaissances insuffisantes en lecture ou d'étourderie ; les autres sont corrects sans autre ; les derniers enfin montrent que les tout petits ont déjà de l'initiative ; ils font de petites adjonctions : un 3 devant le mot tasses ou encore donnent un nom au chat.

Pour des élèves plus avancés, l'observation de l'image donne lieu à la composition collective d'une phrase que chacun copie sur une bandelette, sépare en mots, recompose sur sa table avec ou sans modèle, puis finit par coller bien en ordre mot après mot, au-dessous de l'image.

Examinons attentivement les imprimés et catalogues qui nous tombent sous la main. Nous pouvons en tirer quantité de travaux d'autant plus intéressants qu'ils pourront être illustrés, donner le sujet de maints entretiens, introduire les classements qui sont un des exercices les meilleurs à proposer aux petits.

Pour les débutants et pour les plus avancés les barrages de lettres ou de mots connus exercent l'attention et contrôlent les acquisitions.

Voici encore un genre de travail individuel qui plaît beaucoup. On écrit sur de petites fiches quelques mots associés : jouets, objets de toilette, meubles, ustensiles, etc., ou encore sous un titre, des mots formant un tout : pour maman, dans la cuisine, chez le coiffeur, etc.

Muni d'une fiche choisie librement, et d'un catalogue, l'enfant recherche les objets demandés, découpe l'image, la colle sur sa feuille et écrit au-dessous ce qu'elle représente. Le contrôle de la lecture est accompagné ici d'une activité très importante : l'arrangement des images, la mise en page, le placement du titre et des explications.

Ces divers travaux ne peuvent être exécutés que sur des feuilles volantes qui, classées puis reliées par l'élève lui-même, formeront de très jolis petits albums.

Nous sommes loin, n'est-ce pas, des pages de notre enfance devant lesquelles nous restions perplexes après avoir écrit trois fois de suite : Sami a salé la sole.

M. P.

NOTRE ENSEIGNEMENT SECONDAIRE [1]

« Notre impression est qu'un orage gronde et menace l'enseignement secondaire. C'est pour l'éviter que nous voudrions appeler nos collègues et l'autorité compétente à examiner avec nous un certain nombre de suggestions positives. »

Ces lignes font comprendre dans quel esprit l'auteur de *Notre enseignement secondaire* a conçu sa brochure. Nous n'avons pas l'intention d'analyser longuement son travail car chaque instituteur le lira. Nul n'a le droit de se désintéresser des problèmes que Robert Dottrens soulève. Ses préoccupations sont celles de tout le corps enseignant, celles aussi des parents et des médecins. Il ne s'agit pas d'une condamnation globale de l'enseignement donné par nos établissements secondaires, mais d'une critique portant à la fois sur l'esprit et la forme de cet enseignement.

La République est au Collège, a-t-on l'habitude de dire à Genève, c'est donc du Collège qu'il sera question surtout dans ces propos.

Passant en revue les branches du programme, l'auteur observe que le Collège ignore trop les tendances pédagogiques modernes. Un formalisme désuet règne dans un domaine que la vie devrait pénétrer. Il s'étonne de voir enseigner le français comme une langue morte alors que nous avons eu le privilège de recevoir chez nous les leçons d'un Bally et d'un Sechehaye, de trouver encore en usage les problèmes Romieux qui ont bien peu de chose à voir avec des éléments d'une culture mathématique.

Il constate que l'histoire, la géographie, les sciences sont enseignées d'une manière trop intellectuelle. Le savoir devenant avant tout une question de mémoire.

Le dessin est réduit à la portion congrue. Quant à la musique !... On l'a supprimée d'un trait de plume. Elle n'a pas droit de cité au Collège. Il n'y a pas de place pour elle dans la culture générale. Pourtant : « Nous pensons qu'il vaut mieux, malgré tout, savoir qui sont Bach et Holbein et ce qu'ils ont fait que de connaître Lobkowitz ou l'abbé Terray ».

Après avoir montré le mal, Robert Dottrens propose quelques remèdes. Les réformes envisagées portent sur la structure de l'enseignement secondaire — meilleure coordination entre nos diverses écoles, — sur l'organisation du travail, sur les programmes et sur la préparation professionnelle des maîtres.

Un des moyens envisagés pour obtenir plus d'unité dans l'enseignement des disciplines est la nomination d'inspecteurs pour les écoles secondaires.

[1] Notre enseignement secondaire, Constatations, Suggestions, par Robert Dottrens, Docteur en sociologie, Privat docent, Genève 1938.

Nous ne pouvons donner ici qu'une idée trés incomplète d'un travail très complet. C'est pourquoi vous devez le lire. Sans doute, ne serez-vous pas d'accord avec telle ou telle critique ou suggestion. Il y a dans les propos de l'auteur matière à discussion. Aussi bien est-ce le but d'un ouvrage semblable que d'obliger les gens à réfléchir avant de prendre position.

M. Dottrens, après avoir rappelé les brochures qui éclorent au Collège il y a quelque vingt ans, invite leurs auteurs — dont beaucoup sont aujourd'hui « des gens en place » — à faire part de leurs impressions et à dire dans quelle mesure des progrès ont été réalisés. Nous espérons que l'un ou l'autre le fera.

Pour nous, qui n'avons pas commis de brochure et ne sommes pas de ces gens en place, nous estimons qu'il y a un progrès certain.

Si programmes et méthodes n'ont guère changé, un certain nombre de professeurs ont apporté un esprit nouveau. La leçon *ex cathedra* est souvent remplacée par un échange de vues, le livre cède la place au document, des relations d'estime et d'affection s'établissent entre maîtres et élèves. Sans doute le progrès constaté n'est pas général, mais nous observons des symptômes réconfortants. Nos volées, pas plus mauvaises que les volées actuelles suaient d'ennui à la plupart des leçons. Aujourd'hui plusieurs classes sont des équipes de travail joyeux.

Ne croyez pas que nous sommes des ingrats qui avons passé à côté d'hommes de valeur sans nous en apercevoir. Quelques rares professeurs ont laissé leur marque sur nous. Ceux de ma volée ne diront jamais assez ce qu'ils doivent à Chaix, à Pittard, à P.-A. Mercier, à Reverchon. Les uns sont morts, les autres enseignent encore. On doit la vérité aux uns comme aux autres. Mais, ne pouvoir citer que quatre noms pour tant d'années !... Alb. R.

VERS LA RÉDACTION

Imitation.

Il n'y a qu'une méthode pour inventer, qui est d'imiter. Il n'y a qu'une méthode pour bien penser, qui est de continuer quelque pensée ancienne et éprouvée. Cette idée est l'exemple d'elle-même, favorable à la réflexion. Car elle semble d'abord tout à fait ordinaire et assez faible ; mais aussi elle n'est réellement familière qu'à celui qui a coutume de regarder souvent derrière lui ; et si l'on va jusqu'à parcourir de nouveau le chemin qui va des mythes aux idées et le chemin encore plus ancien qui conduit des idoles aux mythes, c'est alors seulement que l'on comprend toute l'idée, et comment tous les hommes ont pensé successivement comme à l'intérieur d'une même pensée, jusqu'à toucher et éclairer enfin le monde insensible des pierres, des métaux et des vents.

L'idée opposée fournit naturellement la contre-épreuve, étant familière en ceux qui n'ont point reçu la culture humaine, et qui improvisent sur nouveaux faits ; et cette autre idée, assez brillante au premier aspect, est faible et creuse lorsqu'on s'en approche. De sots pédagogues disent, entre autres choses, que l'originalité de l'enfant est précieuse par-dessus tout, et qu'il faut se garder de lui dicter des pensées, mais au contraire le laisser rêver devant une page blanche, de façon que ce qu'il écrira soit spontané et de lui, non pas du maître. Or, ce qu'il écrira, laissé ainsi à lui-même, ce sera justement le lieu commun, comme cet écolier qui, ayant à décrire une tour ancienne, n'oublia point « les pierres noircies par le temps », alors qu'il pouvait voir d'un coup d'œil que la tour en question est sensiblement plus claire de couleur que les bâtiments qui l'environnent ; et cela fait voir qu'on n'observe jamais qu'à travers les idées qu'on a, ou, autrement dit, que les moyens d'expression règnent tyranniquement sur les opinions.

D'où je reviens à mon idée, c'est qu'il faut aider l'enfant, et le diriger, et le ramener, et que c'est par là que l'on fera enfin sortir sa pensée propre, chose précieuse en ceci qu'elle vaudra pour tous, comme un vers d'Homère. Faites seulement l'essai, pour une lettre, pour un récit, pour une description, de conduire les recherches du jeune écrivain, de l'inviter à regarder plus d'une fois les choses dont il doit écrire, de lui faire lire, relire, et répéter de bons modèles sur les mêmes sujets, et de lui faire recenser, par groupes de mots, le vocabulaire dont il aura à se servir ; vous verrez naître alors la remarquer neuve, l'expression nuancée d'un sentiment, enfin les premières marques du style ; et plus vous l'aurez aidé, plus il inventera. L'art d'apprendre se réduit donc à imiter longtemps et à copier longtemps, comme le moindre musicien le sait, et le moindre peintre. Et l'écriture présente cette importante vérité à ceux qui savent voir ; car les écritures des gens mal instruits se ressemblent, et les différences, s'il y en a, sont d'extravagance ou d'accident ; en revanche, l'écriture de l'homme cultivé est propre à lui d'autant plus qu'elle est mieux soumise au modèle commun.

(*Propos sur l'Education.*) ALAIN.

INFORMATIONS

FÉDÉRATION SUISSE DES AUBERGES DE LA JEUNESSE

L'assemblée ordinaire de cette organisation sans cesse croissante et dévouée au bien du jeune excursionniste a simplifié d'une manière notable son système de pièces de légitimation, se conformant en cela aux nécessités actuelles.

A l'avenir, seront seuls admis dans les A. J. les excursionnistes

isolés portant une carte valide de membre de la « Fédération suisse des A. J. » ainsi que les écoliers et les groupes de jeunes dont le chef sera porteur d'une carte de chef d'excursion des A. J. Les tarifs de nuitée ont été répartis en trois catégories uniformes de 50, 70 et 90 centimes.

La réception officielle de la nouvelle section tessinoise des A. J. au sein de la Fédération suisse a été saluée par de vifs applaudissements. Ainsi, non seulement la Suisse allemande, mais encore la Suisse romande et italienne possèdent maintenant des sections indigènes.

La Fédération suisse des A. J. participera à l'*Exposition Nationale de 1939* dans le cadre de la « Maison de la Jeunesse ».

LES LIVRES

Arithmétique Commerciale II, par MM. Chevalley, Dentan, Moriggia ; librairie Payot.

Les innovations suivantes caractérisent le volume qui sort de presse : simplification de la théorie des échéances communes, factures avec majorations et remises successives, conjointe adaptée aux parités brutes, prix de revient composé, mise à jour des prix, cours de bourse, changes étrangers, taux d'intérêt, tarifs douaniers et ferroviaires, usages commerciaux. De plus, l'ancienne collection de 185 problèmes — complètement rajeunie, — a été augmentée de 36 exercices nouveaux, dont plusieurs établis en deux « séries parallèles ».

Chansons et pirouettes, par Carlo Boller, texte de Robert Jaquet. Fœtisch, édit., Lausanne.

Ce nouveau recueil est formé de six rondes enfantines comportant chacune une petite mise en scène. Un texte pittoresque et suggestif de notre collaborateur Robert Jaquet est la trame poétique de ces chansons mimées.

« Au jardin rouge et vert les papillons volent... » et c'est toute la vie du jardin d'été. « Tout au long du vestibule trottinent les éléphants... » et la ménagerie du 5e rugit et bondit.

Carlo Boller commente d'une musique évocatrice ces images animées. Les indications scéniques claires et précises de Mme M. Jaquet faciliteront l'exécution de ces rondes.

Ecrites à une voix avec accompagnement de piano, ces chansons seront accueillies avec plaisir par tous ceux qui cherchent de la musique nouvelle pour les enfants. Alb. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE

L'ÉCOLE LEMANIA
PRÉVOIT tous les cas
LAUSANNE
PRÉPARE à tous les examens

Les ÉTRENNES que vous offrez sont un indice de votre goût...
voyez donc nos belles nouveautés :
foulards gilets laine coins de feu
écharpes chemises robes de
guêtres cravates chambre
gilovers ceintures sous-vêtements

KOCHER
Rue du Pont 7
Lausanne
Téléph. 2.84.96

POMPE ROTATIVE A HUILE
actionnée à la main.

Le maniement extrêmement facile et la réussite certaine et rapide de toutes les expériences avec disque de la pompe à air sont les caractéristiques de notre nouvelle pompe. Les vides atteints sont bien supérieurs à ceux que l'on obtient par les pompes à pistons. Hémisphère de Magdebourg vidé en une demi-minute. Demandez prospectus.

CARL KIRCHNER, BERNE, la Maison des appareils de qualité.

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication de Fourrures
Chamoisage de peaux

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

Bibliothèque Nationale
Suisse,
BERNE.

J. A.

1000 draps coton écru 150 × 220 cm. le drap **Fr. 1.90**
Toile suisse, Toile des Vosges, Toile des Flandres.
A. GRAS & Co., GENÈVE, Coutance. Tél. 2.64.64
Envoi franco. Contre remboursement à partir d'un achat de fr. 20.—
Escompte 10 % aux membres du corps enseignant.

modes
modèles de paris
lily
rue de rive, 4 (3e étage)
genève
prix spéciaux aux membres du corps enseignant

INSTITUTION

de jeunes filles **cherche directrice** pédagogique diplômée, expérimentée, énergique et bien recommandée, de nationalité suisse. Indiquer l'âge et les prétentions et envoyer si possible photo et copies de certificats avec curriculum vitae sous chiffres **P 41217 S à Publicitas, Lausanne.**

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
AUQUEL EST ADJOINTE LA
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE
GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 10 décembre 1938 LXXIVe ANNÉE — No 44

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

AUX FÊTES... *le cadeau qui plaît:*
LES BELLES FLEURS *de*
Transmis. florales mondiales
Vos Collègues sont nos clients. Pourquoi ne le deviendriez-vous pas ? Escompte spécial de 10%.

B. Morhardt

32, Bd Georges Favon - Tél. 4.49.45

RICHARD

★

Appareils et antennes anti-parasites. Les meilleures réceptions. Réparations, installations. Prix spéciaux aux membres du Corps enseignant.

★

RADIO-LAMPES - 3, Rue du Port - GENÈVE

Au parasol moderne

Genève { **1, Rue de la Croix-d'Or**
13, Pl. des Eaux-Vives (Angle Terrassière)

Offre toutes les dernières nouveautés en
Capuchons en soie huilée.
Tom-pouces, Parapluies pliants, parapluies-cannes
etc.
Escompte spécial sur présentation de la carte d'instituteur.

1000 draps coton écru 150 × 220 cm. le drap **Fr. 1.90**
Toile suisse, Toile des Vosges, Toile des Flandres.
A. GRAS & Co., GENÈVE, Coutance. Tél. 2.64.64
Envoi franco. Contre remboursement à partir d'un achat de fr. 20.—
Escompte 10% aux membres du corps enseignant.

POUR TOUS VOS TRAVAUX
D'ÉLECTRICITÉ — GAZ — EAU — TÉLÉPHONE
ADRESSEZ-VOUS A
BORNET S. A., 8, RUE DE RIVE GENÈVE
TÉLÉPHONE 50250 DEVIS GRATUIT
RABAIS SPÉCIAL ACCORDÉ AU PORTEUR DE CETTE ANNONCE

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication de **Fourrures**
Chamoisage de peaux
Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

Multigraphiez avec le timbre USV !
(Voir annonce dans le présent numéro)